

Appel à projets « Partenariat associatif 2016 » d'Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes

RÈGLEMENT

Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations :

- type Loi 1901, régulièrement déclarées en préfecture,
- à compétences environnementales ou éducatives,
- porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.

Le calendrier

✓ Clôture de dépôt des dossiers : **vendredi 11 mars 2016**

Les demandes reçues après cette date ne seront pas étudiées dans le cadre de cet appel à projets.

✓ Sélection des projets par le comité d'attribution de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes :
avril 2016

✓ Notification des décisions : **à partir de mai 2016**

Les priorités thématiques

La DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes soutient des projets correspondant à la politique et aux priorités du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie selon les thématiques suivantes (sans hiérarchisation) :

➤ **l'information des citoyens et leur participation au débat public sur l'environnement**

L'importance croissante des décisions dans le domaine de l'environnement et du développement durable, ainsi que l'impact sur l'environnement de décisions prises dans d'autres domaines, à l'échelon régional, nécessitent que soit apportée une attention particulière à l'information des citoyens et à leur participation à un débat public ouvert et de qualité.

La DREAL soutient les associations dont l'action contribue à la qualité de ce débat public sur l'environnement. Il peut s'agir d'actions d'information de l'ensemble des acteurs (adhérents, élus, habitants) sur des projets, des démarches d'évaluation environnementale ainsi que leur contribution au débat public sur l'environnement.

➤ **L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)**

Au-delà de l'information des citoyens, la DREAL soutiendra l'amplification de l'éducation à l'environnement et au développement durable, pour tous (des jeunes aux adultes, toutes catégories socioprofessionnelles confondues), tout au long de la vie.

Dans ce cadre, doivent être privilégiées les **propositions innovantes**, ou celles ouvrant sur une **diversification de l'action** en faveur de l'environnement et du développement durable, abordant préférentiellement la ou les thématiques suivantes :

- **adaptation au changement climatique : agir en Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, dans le prolongement de la 21^{ème} Conférence des parties (COP21) de 2015 ;**
- **agriculture biologique / circuits-courts / gaspillage alimentaire ;**
- **environnement et santé (qualité de l'air, perturbateurs endocriniens, etc).**

La DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes soutiendra prioritairement :

- les actions à impact collectif qui contribuent à une évolution des comportements ;
- les actions opérationnelles menées de façon multi-partenariale (actions initiées dans le cadre de l'Espace régional de concertation en EEDD de Poitou-Charentes, etc) ;
- l'articulation des interventions des acteurs de l'EEDD en Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (animation de réseaux associatifs, etc).

➤ **le développement de l'économie verte**

Le soutien de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes vise à favoriser les actions structurantes pour le développement d'une économie sobre en ressources, respectueuse de la qualité de l'environnement et permettant de répondre aux enjeux environnementaux par des opportunités de développement.

➤ **la promotion du développement durable auprès des collectivités**

La DREAL soutiendra les actions associatives en appui aux collectivités engagées dans des projets territoriaux de développement durable (Agendas 21, Plans climat-énergie territoriaux, etc), telles que la production de connaissances utiles à ces projets, l'organisation de réseaux locaux d'accompagnement des collectivités, etc.

La DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes apporte également des soutiens directs à des collectivités dans le cadre leur Agenda 21 local (www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr – Rubriques : Développement durable / Agendas 21).

Les critères d'examen des demandes

Les critères qui seront particulièrement étudiés sont les suivants (sans hiérarchisation) :

Critères de cohérence :

- **cohérence du contenu de l'action :**
 - pertinence du projet par rapport aux politiques nationales et régionales
 - réponse aux priorités thématiques de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
 - caractère innovant ou exemplaire du projet
- **cohérence de l'action dans le temps**
 - projets et actions étalés tout au long de l'année
 - caractère évolutif de l'action, si elle se poursuit sur plusieurs années
- **cohérence de l'action dans l'espace :**
 - projets et actions structurants d'envergure géographique significative, à savoir ampleur régionale, interdépartementale, départementale ou a minima intercommunale
 - projets ancrés dans le territoire en lien avec les politiques locales (Communes, Intercommunalités, Pays, etc)

- **cohérence partenariale de l'action :**
 - recherche de synergies chez les porteurs de projet : fédérations, unions, associations membres de réseaux régionaux
 - projets multi-partenariaux permettant la collaboration de divers acteurs
 - qualité et diversité des partenariats développés, notamment des partenaires autres qu'associatifs : entreprises, collectivités, universités, etc

Critères de réalisation :

- budget prévisionnel détaillé, réaliste et équilibré
- identification claire des charges spécifiquement affectées au projet
- diversité des partenariats financiers de l'action (cofinancements acquis et demandés)

Critères d'évaluation et de retour :

- qualité du suivi prévu
- méthode d'évaluation efficace de l'action projetée (les résultats et les impacts attendus devront être formalisés)
- valorisation envisagée du projet
- mise à disposition gratuite des livrables auprès du public (consultation, diffusion, téléchargement, etc)

Sont exclus de l'appel à projets :

- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc)
- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations

Les modalités de candidature

Un seul dossier par association doit être déposé, quel que soit le nombre d'actions présentées.

1. Télécharger le formulaire unique Cerfa n°12156*03 sur le site de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Attention, ce formulaire a récemment été actualisé. Aussi, il est conseillé de télécharger cette version en ligne).
2. Renseigner le formulaire Cerfa n°12156*03, en vous appuyant sur la notice explicative de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes spécifiquement rédigée pour cet appel à projets. Cette notice, qui s'appuie et complète la notice Cerfa n°51781, vous précise également les pièces à joindre à votre candidature.
3. Envoyer votre candidature complète (courrier de demande, formulaire Cerfa n°12156*03 et ses pièces jointes), **impérativement avant le vendredi 11 mars 2016**, à la fois dans sa version papier, daté tamponné et signé et sous format informatique, au format .doc ou .odt (pas de .pdf) :

<p>Pour le territoire d'Aquitaine :</p> <p>DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes Mission Partenariats et Promotion du Développement Durable Cité administrative B55 – 2 rue Jules Ferry – 33090 BORDEAUX cedex</p>	<p>mppdd.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr</p>
<p>Pour le territoire du Limousin :</p> <p>DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes Mission Promotion du Développement Durable Pôle éducation et ville durable 22, rue des Pénitents Blancs – CS 53218 – 87032 LIMOGES cedex 1</p>	<p>mpdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr</p>

<p>Pour le territoire du Poitou-Charentes :</p> <p>DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes Service Connaissance des territoires et évaluation (SCTE) Division Partenariats et Développement Durable (DPDD) 15 rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86 020 POITIERS cedex</p>	<p>dpdd.scte.dreal-poitou-char@developpement-durable.gouv.fr</p>
--	---

4. Après examen de la complétude de votre dossier, les candidatures reçues feront l'objet d'une sélection par le comité d'attribution de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. L'attribution se fera au regard de la prise en compte des critères précédemment cités et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

En téléchargement :

- le formulaire « Associations - Demande de subvention » : [Cerfa n°12156*03](#)
- Notice explicative de la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour vous aider à remplir le formulaire Cerfa n°12156*03 (Cette notice s'appuie et complète la notice n°51781).
- le formulaire « Associations – Compte-rendu financier de subvention » : Cerfa n°15059*01

Renseignements

Pour tout renseignement sur votre candidature, vous pouvez vous adresser à :

Pour le territoire d'Aquitaine :

Gilles GARCIA, chef de la Mission Partenariats et Promotion du Développement Durable 05 56 93 32 12
gilles.garcia@developpement-durable.gouv.fr

Pour le territoire du Limousin :

Béatrice BRAC, chargée de mission éducation et vie associative 05 55 12 96 08
ou beatrice.brac@developpement-durable.gouv.fr
Alain GOURBEYRE, responsable Pôle éducation et ville durable 05 55 12 96 23
alain.gourbeyre@developpement-durable.gouv.fr

Pour le territoire du Poitou-Charentes :

Isabelle KURZAWINSKI, appui technique, 05 49 55 64 81
isabelle.kurzawinski@developpement-durable.gouv.fr
ou
Isabelle DENIS, chargée de mission Partenariats et démarches territoriales de développement durable 05 49 55 78 36
isabelle-d.denis@developpement-durable.gouv.fr
